



REGLEMENTATION des FORMATIONS aux PREMIERS SECOURS



	FILIERE CITOYENNE		FILIERE OPERATIONELLE	
	Gestes Qui Sauvent (GQS)	Premiers Secours Citoyen (PSC)	Premiers secours en équipe 1	Premiers secours en équipe 2
Texte réglementaire	Arrêté du 15 juin 2024		Arrêté du 15 juin 2024	
Qui forme ?	Organismes habilités		Services publics avec missions de sécurité civile Associations ou fédérations agréées de sécurité civile type A ou D Associations ou fédérations agréées pour la formation de maître-nageur sauveteur Associations ou fédérations agréées pour la formation de pisteurs et maître pisteurs secouristes Associations ou fédérations agréées pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers Associations ou fédérations agréées dont l'adhésion est réservée aux professionnels de la sécurité intérieure	
Durée de la formation	2 heures	7 heures	35 heures	28 heures
Pré -requis	10 ans minimum		16 ans minimum	16 ans minimum et titulaire du PSE 1
Nombre de participants	15 maximum	Entre 2 et 10 maximum	6 à 18 participants	
Nombre de formateurs	1 formateur	1 formateur	2 formateurs pour 6 à 12 / 3 formateurs pour 13 à 18	
Qualifications des formateurs	Formateur PAE FPSC ou FPSE Formateur AFGSU 1 ou 2 ou SST Tous à jour de formation continue Majeur avec PSC depuis -de 3 ans	Formateur PAE FPSC ou FPSE Formateur AFGSU Formateur SST Tous à jour de formation continue	Formateur PAE FPSE à jour de formation continue	Formateur PAE FPSE à jour de formation continue
Objectifs de la formation	Initier le plus grand nombre de citoyens pour être le 1 ^{er} maillon de la chaîne des secours et préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours	Faire acquérir aux citoyens les capacités nécessaires pour porter assistance bénévolement à une personne en situation de péril grave et imminent en réalisant des gestes salvateurs.	1. Porter assistance seul et sans matériel bénévolement à une personne en situation de péril grave et imminent en réalisant des gestes salvateurs. 2. Porter secours sur le plan technique et humain à une ou plusieurs victimes avec matériels et sous les ordres d'un équipier secouriste ou chef de poste dans le cadre d'opération de secours	Acquérir les capacités nécessaires afin de porter secours sur le plan technique et humain à une ou plusieurs victimes au sein d'une équipe ou en qualité de chef de binôme, avec matériels dans le cadre d'opération de secours
Délivrance attestation si :	Est présent	1. Réalisation ou faire réaliser les gestes de 1 ^{er} secours 2. Participer à toutes les phases de la formation 3. participer en qualité de sauveteur à au moins un cas concret	1. Avoir suivi l'ensemble de la formation 2. Avoir acquis chacune des compétences 3. Satisfaire aux modalités certificatives du RIC	
Evaluation	Pas d'évaluation		1. Réalisation correcte lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble de techniques et procédures abordées lors de la formation 2. Démontrer lors des séquences de mise en situation, l'atteinte des objectifs de la formation en terme de capacité théoriques, pratiques et comportementales.	
Type d'évaluation	Pas d'évaluation		Evaluation continue, sommative et certificative	
Equivalences	aucune	BNS – BNPS – AFPS – CFAPSE – PSC 1 -SST – AFGSU 1 et 2 – PSE 1	Equipier prompt secours des SDIS Certificat pratique élémentaire BSPP Brevet élémentaire de matelot pompier ou de marin pompier de la flotte Brevet élémentaire de sécurité et logistique AFCPSAM	CFAPSE – BNS mention réanimation Equipier SSUAP des SDIS Brevet élémentaire de matelot pompier ou de marin pompier de la flotte Brevet élémentaire de sécurité et logistique